



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale

Question écrite n° 31575

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la demande de représentativité du syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale (SSFODF). L'orthopédie dento-faciale est une spécialité reconnue en France depuis le 20 avril 1977 et qui nécessite une formation de quatre années faisant suite au diplôme de chirurgien-dentiste. Ces spécialistes ne sont pas représentés en tant que tels, et leur demande de représentativité, dans le cadre de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale, est restée sans réponse à ce jour. En conséquence, il lui demande si, la sachant particulièrement attachée à la recherche d'interlocuteurs représentatifs dans le cadre de la concertation avec les professionnels de santé, elle envisage d'accueillir favorablement cette demande de représentativité.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31575

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3740